



Bernard-Emmanuel Kasanda
Evêque de Mbuji-Mayi (R.D.C)

**MESSAGE DE S. E. Mgr Bernard-Emmanuel KASANDA, EVEQUE DU DIOCESE DE
MBUJIMAYI CONTRE LA PROFANATION DU SAINT SACREMENT, DES LIEUX ET OBJETS
SACRES**

« Cette Maison sur laquelle mon nom a été proclamé, la prenez-vous donc pour une caverne de bandits ? » (Jr 7, 11)

Aux Prêtres,
Religieux et Religieuses,
Aux Autorités Administratives, Militaires et Policières,
Aux hommes de bonne volonté,
Au peuple de Dieu qui est à Mbuji-Mayi !

Mes bien-aimés en Jésus Christ !

Constat général

1. Depuis le mois d'avril dernier jusqu'à ce jour notre Diocèse vit des graves abominations. Une profanation progressive et systématique porte sur nos paroisses, grottes et sanctuaires mariaux et autres lieux de culte. Des individus malintentionnés volent les ornements liturgiques, les objets sacrés, les statues du Sacré-cœur de Jésus et de la Vierge Marie, la Mère de Dieu jusqu'à désacraliser nos tabernacles en emportant le Très Saint-Sacrement de l'Autel. Voici les paroisses qui en sont victimes : la Cathédrale Saint Jean-Baptiste de Bonzola, Saint Amand de Ngandanjika, Sainte Bernadette de Nkolongo, Inabanza de Ngandanjika, Saint Vincent de Paul de Nkwadi, Christ-Roi de Kasansa, Saint Robert de Kansele, Saint Philippe de Kasavubu, Saint Paul de Cimuna, Notre Dame de Lourdes de Kakuna, Saint Albert Le Grand de Kabimba, le Projet Ditunga à Ngandanjika.
2. Je suis tellement indigné que je dénonce avec la dernière énergie cette extrême abomination. Il s'agit des actes délibérés de profanation, des actes ignobles et particulièrement révoltants.

Le respect de la Maison de Dieu et autres lieux de culte

3. L'Eglise est le lieu de la rencontre entre Dieu et son peuple ; elle est la source de notre bénédiction et la Demeure de Dieu parmi les hommes. Aussi faut-il les couvrir de vénération et de respect, étant donné que les choses saintes se traitent saintement. Par contre, profaner les paroisses, les objets sacrés ainsi que les lieux de culte n'est-ce pas commettre un péché grave, un sacrilège, une profonde abomination ?
4. Tous ces actes ne peuvent ni passer sous silence, ni nous laisser indifférents. Je recommande à tous et à chacun, même à ceux qui ne sont pas catholiques de respecter scrupuleusement nos lieux de prière et nos objets sacrés.

Le zèle de ta Maison me dévore (Ps. 69, 10)

5. Je demande donc à toutes les Autorités Administratives, Militaires, Policières et Coutumières, chacune en ce qui la concerne, de sécuriser et de protéger toutes nos églises paroissiales et tous leurs biens. Qu'elles nous aident à retrouver et à récupérer tous ces objets de culte emportés (tabernacles, vases sacrés, pierres et nappes d'autel, ciboires, meubles et statues du Sacré-Coeur de Jésus et de la Vierge Marie) et que les coupables soient poursuivis devant les Cours et Tribunaux pour y subir la rigueur de la Loi. La législation canonique de notre Eglise condamne avec la dernière énergie ces actes de profanation et prévoit des sanctions très sévères à l'endroit de quiconque les commet (Canon 1376).
6. Je recommande des condamnations extrêmement exemplaires, fermes et rapides, tant pour sanctionner les auteurs que pour rappeler à chacun que le respect et la protection des lieux de culte sont des préalables indispensables garantis par notre Pays pourtant laïc.
7. A vous, auteurs de ces actes abominables et crimes odieux, je vous somme de venir restituer les objets sacrés que vous avez indignement emportés. Vous attirez la colère et le châtiment imminents de Dieu sur vous et sur vos descendants. N'oubliez pas que Dieu sévit contre ceux qui profanent son temple (cfr Dn. 5,1-5, 2Sm 6, 6-11), ne laisse rien impuni et châtie les fautes des pères sur les enfants et les petits-enfants, jusqu'à la troisième génération et quatrième génération (Ex 34, 7). Il vengera ces actes, certes, tôt ou tard. Ces actes de manque de respect délibéré envers le sacré attirent certainement la colère de Dieu sur vous et vous exposent à des malédictions graves. Interrogez l'histoire, elle vous en dira long.
8. Dans l'attente de retrouver les objets sacrés volés, je recommande de (d') :
 - 1) **Appliquer scrupuleusement dans chaque paroisse des mesures arrêtées à cet effet et communiquées aux Vicaires Episcopaux et aux Doyens ;**
 - 2) **Dénoncer toutes les personnes soupçonnées et recherchées frénétiquement afin de retrouver nos objets sacrés volés. Quiconque mettra la main sur l'un d'eux ou verra un des objets de culte ci-haut cités, est prié de nous tenir informés le plus vite possible ;**
 - 3) **Célébrer partout au Diocèse la Sainte Messe à cette intention pendant au moins 9 jours ;**
 - 4) **Observer le vendredi 13 août 2021 une journée de prière et de jeûne et de faire le chemin de croix public à 15h00' suivi immédiatement de la Sainte Messe ;**
 - 5) **Faire chaque jeudi l'adoration du Saint Sacrement en guise de réparation des torts causés envers le Coeur Sacré de Jésus ;**
 - 6) **Organiser à la même heure des neuvaines et des rosaires dans toutes nos paroisses à cette intention.**
9. Que Dieu nous prenne en pitié et nous garde !

Fait à Mbuji mayi, le 26 juillet 2021

En la Mémoire des Saint Joachim et Sainte Anne, Parents de la Bienheureuse Vierge Marie

✠ Bernard-Emmanuel KASANDA

Evêque de Mbuji mayi

